



Schlierbach, le 21 juillet 2025

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES
TERRITOIRES DU HAUT-RHIN
Bureau Urbanisme et planification territoriale
Cité Administrative – Bât. TOUR
68026 COLMAR CEDEX

A l'attention de Monsieur COURTET

Objet : Avis sur modification n°2 du PLU de Schlierbach

Monsieur le Directeur,

Nous faisons suite à l'avis émis par vos services dans le cadre de la procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de notre Commune, actuellement en cours, et nous souhaitons vous apporter quelques précisions.

Nous nous sommes rapprochés de la structure porteuse du SCoT (SLA) afin d'engager une analyse approfondie de la compatibilité du PLU avec le SCoT en vigueur. Il apparaît que la procédure de modification simplifiée engagée n'est pas adaptée pour intégrer une éventuelle mise en compatibilité avec le SCoT, cette dernière relevant d'une autre procédure d'évolution du PLU.

Notre commune s'engage à engager une procédure adaptée à cette évolution, conformément aux dispositions du code de l'urbanisme dans un second temps.

Nous restons à votre disposition pour tout complément d'information et vous prions d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos salutations distinguées.

Le Maire
Bernard JUCHS